

ANNEXE 1 PRECISIONS POUR LES COMPETITIONS

Les précisions suivantes doivent faciliter la tâche des organisateurs pour rédiger leur propre concept de protection ou doivent être prises en compte lors de sa création.

1. Infrastructure

a) Conditions de compétition

Les points énumérés dans le « Concept de protection » s'appliquent à l'ensemble de la zone de l'installation sportive. Dans les concepts de protection, il faut définir par emplacement les zones qui en font partie. Il s'agit assurément de toutes les installations de compétition ainsi que les zones importantes pour la compétition (bureau des calculs, local du matériel, toilettes). Pour une installation délimitée clairement de l'extérieur (par ex. par une barrière), tout ce qui se trouve à l'intérieur de la délimitation fait partie de l'installation.

Une zone d'entrée des gymnastes et encadrant est définie par l'organisateur permettant de débiter le traçage des personnes entrants dans les bâtiments. L'accès au bâtiment est autorisé au max. 40 minutes avant le début de la compétition pour les gymnastes concernés. Une zone d'attente permettant aux gymnastes de se changer et de s'échauffer est clairement définie à l'extérieur de la salle de compétition. Dans tous ces lieux, le port du masque est obligatoire en tout temps, sauf pour les catégories définies en préambule du concept.

Une fois l'air de compétition libre et nettoyée, les gymnastes entrent pour y effectuer l'échauffement sur le premier engin de compétition. Aucune affaire ne sera laissée dans la zone d'attente.

A la fin de la compétition, les gymnastes ont 10 minutes pour se changer et quitter l'air de compétition ainsi que les bâtiments par une sortie autre que l'entrée. Un contrôle de sortie est effectué à ce moment afin de clore le traçage. Les gymnastes quittent les alentours des lieux de compétition le plus rapidement possible.

b) Vestiaires / Douches / Toilettes

Les vestiaires et douches sont fermés. Uniquement des WC sont à disposition. Ils sont régulièrement désinfectés par l'organisateur.

2. Organisation de la compétition

En ce qui concerne le déroulement technique de la compétition, il n'y a pas de restrictions.

Les normes de désinfection en vigueur dans le cadre de la pratique de la gymnastique aux agrès et définies par la FSG s'appliquent pour la désinfection des engins.

3. Personnes sur la zone de compétition

a) Il revient aux AG et à l'organisateur de définir combien et quelles personnes peuvent se trouver sur l'installation de compétition en plus des juges et des gymnastes/athlètes

Toutes les personnes qui sont sur la zone de compétition doivent être enregistrées.

Si un entraîneur doit suivre plusieurs groupes, il sortira de l'enceinte avec le premier groupe et s'inscrira une nouvelle fois avec le groupe suivant.

b) Les speakers doivent régulièrement rappeler aux personnes présentes de respecter les règles d'hygiène et de distance (par ex. toutes les demi-heures). Les délégués au Covid sont responsables de l'application de ces règles et les signalent aux gymnastes/athlètes, juges et spectateurs si nécessaire.

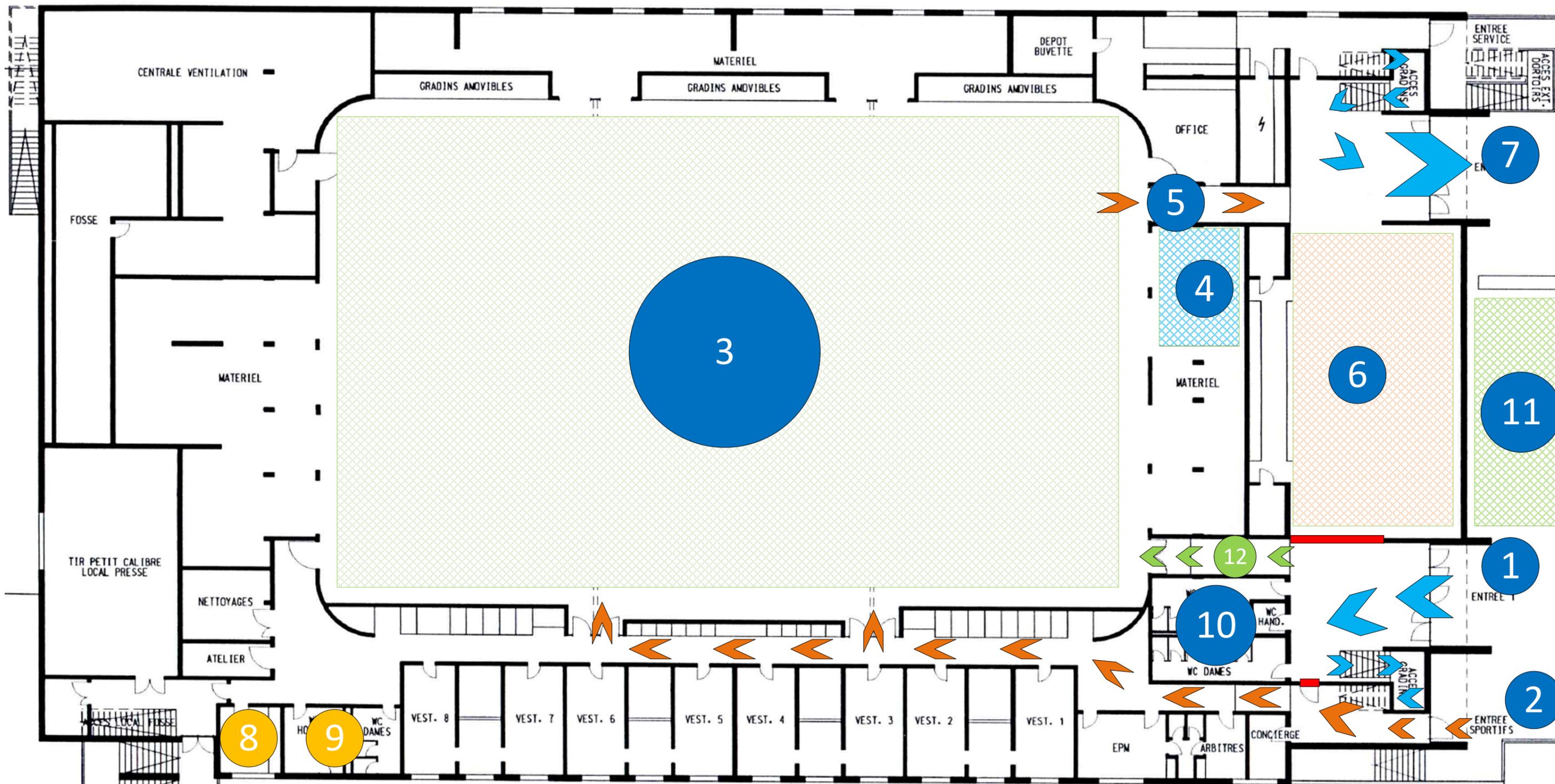
c) Il est recommandé de demander à toute personne d'installer et d'activer l'application SwissCovid.

Ce concept est à établir pour les participants, juges, bénévoles

4. CONCEPT DE PROTECTION POUR LES PARTICIPANTS, MONITEURS, JUGES, BENEVOLES

- Toute personne présentant les symptômes de la liste de l'OFSP doit rester à la maison.
- Tous les participants, juges et bénévoles doivent être préalablement inscrits et s'annoncent en signant la liste de présence à leur arrivée. Aucun parent ou personne ne figurant sur la liste, ne peut accéder à la zone de compétition.
- L'accès à la zone de compétition se fait selon le plan annexé et aux horaires transmis.
- A l'arrivée sur site, une désinfection des mains avant de pénétrer dans la zone est effectuée. La fourniture du désinfectant est une responsabilité du CO. L'organisateur contrôle que la personne se désinfecte les mains. Toutes personnes ne pouvant le faire se verra refusée l'accès.
- Le port du masque facial est obligatoire, les personnes suivantes sont exemptées de cette obligation :
 - les personnes pouvant attester qu'elles ne peuvent pas porter de masque facial pour des raisons particulières, notamment médicales;
 - les gymnastes en activité (les gymnastes en attente et durant les échauffement doivent porter le masque).
- La distance de 1.5 mètres doit être respectée. Il est permis de réduire cette distance uniquement pendant la véritable compétition.
- Les juges viennent avec leur propre matériel de jugement et désinfecte leur place une fois le jugement terminé.
- L'organisateur désinfecte après chaque tournus l'ensemble du matériel utilisé.
- Chaque société viendra avec ses propres bacs à magnésie pour ses gymnastes et sa magnésie (l'organisateur ne fournit pas de magnésie).
- Les parents retrouvent les gymnastes à l'extérieur de l'installation sportive.
- Les règles de l'OFSP s'appliquent, des affiches sont positionnées dans toute l'installation.
- Le CO et GymVaud recommandent à tous d'utiliser l'application Swiss Covid.

Annexe : - Plan



- 1** Entrée STAFF / JUGES / VIP
- 2** Entrée gymnastes + entraîneurs
- 3** Place de concours
- 4** Bureau des Calculs
- 5** Sortie place de concours
- 6** Espace cantine intérieur

- 7** Sortie de la salle
- 8** Local infirmiers
- 9** WC Gymnastes
- 10** WC STAFF / JUGES / VIP
- 11** Espace cantine intérieur
- 12** Accès STAFF / JUGES place de concours



Zones d'accès barrées

← Sens de circulation

